

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 10 avril 2025
A 20h00 à la Grande Salle de Montcherand**

Présidence :	M. Arnold Poot Président
Scrutatrices :	Mmes Shirley Germond et Rachel Goy
Scrutatrices suppléantes :	Mmes Jenny Lenoir et Joëlle Racine Roten
Secrétaire :	Mme Sybille Roch
Membres excusés :	Mmes Jenny Lenoir et Carinne Ruprecht
Membres démissionnaires :	Mme Sandra Schmuki et M. Fabrice Rouiller
Comité direction :	Présent in corpore

A 20h00, **le président Arnold Poot** ouvre la séance. Il annonce que la séance est enregistrée pour faciliter le travail de la secrétaire. L'enregistrement sera effacé une fois le PV effacé.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 24 conseiller.ère.s sur 27 ; 10 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 12.09.2024

Le procès-verbal de la séance du 12.09.2024 est adopté tel que rédigé à l'unanimité

Courrier

Le bureau a reçu les courriers suivants :

- 09.10.2024 : mail de la Commune de Rances qui annonce que suite à sa démission de la Municipalité de Rances, M. Fabrice Rouiller est remplacé par M. Pierre Guignard (vice-syndic) pour le conseil intercommunal de l'ASIOR (délégation fixe) ;

- 24.10.2024 : mail du CODIR qui annonce que suite à sa démission de la Municipalité de Sergey, Mme Géraldine Welter est remplacée au sein du CODIR de l'ASIOR par Mme Sarah Giroud.
- 05.11.2024 : courrier du CODIR indiquant que Mme Anne Baumann a laissé sa place de vice-présidente à M. Denis Tschannen.
- 14.02.2025 : Mail du bureau du Conseil communal d'Orbe qui annonce que suite à sa démission du Conseil, Mme Sandra Schmuki est remplacée par M. Julien Prata pour le Conseil intercommunal de l'ASIOR (délégation variable).
- 08.04.2025 : Courrier intitulé « Mandat Microgis » de Madame Jenny Lenoir, membre du conseil communal de Valeyres-sous-Rances, qui répond au courrier reçu le 1^{er} novembre 2024 par le CODIR.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté, soit :

- 1 Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
- 2 Préavis no 15/25 « Comptes pour l'année 2024 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
- 3 Préavis no 16/25 « Rapport de gestion 2024 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
- 4 Election du bureau (président.e, vice-président.e, scrutateur.trice.s, scrutateur.trice.s suppléant.e.s)
- 5 Nomination de la commission de gestion
- 6 Nomination d'un membre à la commission bâtiments
- 7 Communication du bureau du Conseil intercommunal
- 8 Communication du Comité de direction
- 9 Questions et propositions individuelles

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal

Suite à la démission de Mme Géraldine Welter de la Municipalité de Sergey, la place laissée vacante au CODIR a été reprise par Mme Sarah Giroud. Conformément à l'article 8 de notre règlement, Mme Giroud a été assermentée par une délégation du bureau le 14.11.2024 à Montcherand avant une séance du CODIR. Madame Giroud se présente debout à l'assemblée.

Suite à la démission de M. Fabrice Rouiller, municipal à Rances, il est remplacé comme délégué fixe par le municipal Pierre Guignard, absent à cette assemblée ; il sera assermenté lors de la prochaine séance.

Suite à la démission de Mme Sandra Schmuki, membre du conseil communal d'Orbe, elle est remplacée comme déléguée variable par le conseiller communal Julien Prata.

Le président procède à l'assermentation de **M. Julien Prata** devant l'assemblée debout, conformément à l'art. 8 du règlement du Conseil intercommunal.

Avec cette assermentation, le nombre de conseiller.ère.s passe à 25 membres.

2. Préavis n° 15/25 « Comptes 2024 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le président invite **Monsieur Boris Quinodoz** à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le Président annonce qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le préavis.

Le chapitre 500 – Autorités : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 501 – Administration : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 502 – Transports : la discussion est ouverte

Madame Johanna Hostettler relaie les demandes de Madame Jenny Lenoir, à savoir s'il est possible d'obtenir le détail des factures de la hotline des trois dernières années afin de connaître l'évolutions des frais et la répartition entre l'ASIOR, le transporteur et Microgis.

Madame Anne Baumann invite Madame Jenny Lenoir à s'adresser à la commission de gestion. Elle précise que le détail peut être demandé pour l'année écoulée et non pas pour les années précédentes.

Madame Johanna Hostettler demande, si avec le nouveau système de points établi par la hotline, il est possible d'obtenir un comparatif sur plusieurs années ainsi qu'une information sur la répartition des frais entre les différentes parties.

Madame Anne Baumann répète que seule une réponse pour l'année écoulée peut être apportée et qu'il n'est pas possible de fournir des comparatifs de tableau de répartition des charges. Elle précise qu'il a été convenu avec la commission de gestion de faire des points de situation tous les trois mois et il a été demandé à Microgis de fournir le détail des heures facturées. Elle informe également l'assemblée qu'à la rentrée scolaire une nouvelle société assumera les transports et qu'un nouveau système sera mis en place. **Madame Baumann**

souligne que le CODIR est très attentif à l'évolution de ce poste « Transports » qui représente un montant conséquent dans les comptes de l'ASIOR.

Madame Johanna Hostettler demande si à partir de ce jour il est possible d'obtenir des détails de facturation.

Madame Anne Baumann répond que des détails ont été demandés et transmis à la commission de gestion.

Monsieur Boris Quinodoz comprend les questionnements de Madame Lenoir et précise qu'à sa connaissance, aucune négociation n'a été entreprise avec Microgis qui refacture les coûts à l'ASIOR comme convenu dans le contrat signé avec eux. Dans ces conditions il n'est pas possible de rectifier les modalités de facturation. Dans les futures négociations avec le nouveau transporteur, une attention particulière sera portée à la facturation, soit la prise en charge des coûts de transport concernant uniquement les écoles.

Monsieur Olivier Petermann explique que dans le futur contrat, il devrait y avoir une mention facilitant la refacturation des coûts ne concernant pas les écoles et le transporteur devra à l'avenir assumer plus de responsabilités (surtout lors d'oubli de courses de la part du transporteur).

Madame Johanna Hostettler remercie les différents intervenants pour les réponses apportées à sa demande. Elle souhaite encore connaître le nouvel intitulé du compte qui jusqu'ici s'appelait « hotline ».

Madame Anne Baumann renseigne que la rubrique « hotline » s'appelle dorénavant « gestion courses spéciales, facturation et problèmes ». Elle cite quelques-unes des 17 lignes du compte : organisation de courses sur demande, horaire, temps de trajet, temps d'attente, autres problèmes, annulation de transport, déménagement, départ et arrivée d'élèves, vérification-facturation transporteur, transport supplémentaire, retard de bus, oubli de course, perte d'élève, ajustement de tournée et course annexe, comportement de conducteur, changement d'horaire, garde partagée, problème d'abonnement, comportement d'élève, gestion des travaux routiers, objets perdus, non-transporté. Madame Baumann précise que la facture s'appelle toujours « hotline » et que c'est pour des questions de meilleure compréhension du contenu du compte que ce dernier a été renommé.

Madame Johanne Hostettler demande si le nom du nouveau prestataire est déjà connu.

Monsieur François Vallotton répond que quatre sociétés ont été retenues après l'appel d'offre, soit HelvéCie, Car Postal, Travys et les Taxis romontois. La société HelvéCie a été finalement choisie car elle a répondu au plus grand nombre des différents critères imposés. Le contrat doit encore être signé.

Madame Johanna Hostettler demande, toujours au nom de Madame Lenoir, quels ont été les critères de sélection ? Si un des critères est le prix, est-ce que la qualité des services sera assurée, vu les antécédents du précédent prestataire ?

Monsieur François Vallotton répond que le CODIR a fait appel à la société Imexia qui a établi, d'entente avec eux, un cahier des charges. Une grille d'évaluation a été ensuite proposée avant les soumissions d'offre. La grille d'évaluation ainsi que des critères prédéfinis ont permis une analyse fine des soumissions d'offre.

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 503 - Prestations parascolaires : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 510 - Groupement primaire : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 520 - Groupement secondaire : la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le président ouvre la discussion générale sur le rapport. La parole n'est pas demandée. Il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 15/25 comptes pour l'année 2024 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2024 sont adoptés tel que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2024 s'élève à CHF 5'611'813.46

Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Préavis no 16/25 « Rapport de gestion 2024 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le Président invite **Monsieur Boris Quinodoz** à donner lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 16/25 « gestion de l'année 2024 »
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le rapport de gestion de l'exercice 2024 est adopté.
2. Décharge est donnée au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2024

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le président remercie la commission de gestion et des finances pour le travail accompli ainsi que le CODIR pour avoir organisé les séances.

4. Election du bureau (président.e, vice-président.e, scrutateur.trice.s, scrutateur.trice.s suppléant.e.s)

Le président rappelle que selon les statuts, tous les membres sont rééligibles. Si le nombre de candidats est égal au nombre de siège à repourvoir, ils.elles sont élu.e.s tacitement.

Pour le bureau, **Monsieur Arnold Poot** se propose comme président. Comme aucun.e autre délégué.e ne se propose, il est élu tacitement.

Madame Ilhem Grivat se propose comme vice-présidente. Comme aucun.e autre délégué.e ne se propose, elle est élue tacitement.

Election de deux scrutateur.trice.s : **Mesdames Schirley Germond et Rachel Goy** sont élues tacitement.

Election de deux scrutateur.trice.s suppléant.e.s : **Madame Laetitia Comte Piquero et Monsieur Boris Quinodoz** sont élus tacitement.

Le bureau pour l'année 2025/2026 sera composé de :

Président :	Arnold Poot
Vice-présidente :	Ilhem Grivat
Scrutatrices :	Schirley Germond et Rachel Goy
Scrutateur.trice.s suppléant.e.s :	Laetitia Comte Piquero et Boris Quinodoz

5. Nomination de la commission de gestion et des finances

Sont nommés à la commission de gestion et des finances pour l'année 2025/2026 :

Présidente : Claire-Lise Cand

Membres : Cora Pasteur, Valérie Lambercy, Rachel Fasel, Boris Quinodoz

Suppléant : Jean-François Martin

6. Nomination d'un membre à la commission bâtiments

Sont nommés à la commission bâtiments :

Présidente : Marie-Claire Dutoit

Membres : Ilhem Grivat, Sybille Roch, Céline Moschini, Rachel Goy

Suppléant : Julien Prata

7. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Le 21 septembre 2024 a eu lieu l'inauguration du Collège Pique-Raisinets de Montcherand en présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Le Président remercie les membres du Conseil et du CODIR qui se sont déplacés lors de cette matinée et qui ont pu assister à la plantation de plans de raisinets par les invités officiels.

Le 20 novembre 2024, M. le Préfet Steves Morand est venu contrôler la bonne tenue des classeurs de l'ASIOR en présence de la secrétaire et du président du Conseil intercommunal ainsi que de la secrétaire du CODIR et de M. Olivier Petermann et Mme Anne Baumann du CODIR. Il a pu constater la bonne tenue des archives. Le bureau estime qu'il n'a pas besoin de dresser un rapport concernant l'état des archives tel que prévu à l'art 18 de notre règlement ; aucune opposition.

8. Communications du Comité de direction

Monsieur Olivier Petermann remercie l'assemblée pour la confiance accordée et l'acceptation des deux préavis. Il remercie également les délégué.e.s qui ont été élu.e.s lors de cette séance.

Madame Anne Baumann remercie la boursière Line Cottens pour le bouclage des comptes. Madame Baumann espère pouvoir présenter le bouclage des comptes du nouveau collège Pique-Raisinets au mois de septembre 2025. Elle se risque à un pronostic et pense que « l'enveloppe sera respectée ».

9. Divers et propositions individuelles

Madame Rachel Fasel demande si le poste de la nouvelle boursière qui a passé de 40 % à 60 % répond aux attentes et permet de décharger certains membres du CODIR. Elle demande aussi si ce taux est suffisant.

Monsieur Olivier Petermann explique que dans un premier temps, Mme Cottens a eu un énorme travail de mise à jour et que le CODIR peut maintenant ressentir les effets des tâches accomplies par la boursière. La mise en place de MCH2 a commencé, mais actuellement le taux de 60 % de la boursière suffit à assumer les différentes tâches. Des procédures sont mises en place tant au niveau de la bourse que du secrétariat afin de faciliter une éventuelle passation en fin de législature.

Madame Cora Pasteur signale que le site internet de l'ASIOR n'est pas clair et qu'il est

parfois difficile de retrouver les informations.

Monsieur Olivier Petermann en prend note et verra ce qui peut être fait.

La parole n'étant plus demandé, la séance est levée à 20h40 fin.

Prochaine séance le 18 septembre à la Grande Salle de Montcherand.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications disponibles sur le site internet www.asior.ch